



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD

Absents excusés : Mme Marie-Laure CAILLON, pouvoir à M. Frédéric BUONO, Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA pouvoir à Mme Audrey SAULGRAIN, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/09-1/3 - OBJET : Avenant n° 2 au contrat d'affermage avec la société Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-7, L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2018 approuvant le choix de retenir l'offre de la société Vert Marine, le contrat en résultant pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal et habilitant Monsieur le Maire à le signer,

Vu le nouveau contrat de concession de service public par voie d'affermage signé à cette fin le 6 août 2018, à effet au 1^{er} septembre 2018 pour une durée de dix ans,

Vu l'avenant n° 1 audit contrat et son annexe 1 relative à la grille tarifaire appliquée depuis le 1^{er} janvier 2019 pour le centre aquatique municipal,

Vu le projet d'avenant n° 2 audit contrat et son annexe 1 relative à la nouvelle grille tarifaire envisagée pour le centre aquatique municipal,

Considérant que les tarifs appliqués aux usagers du centre aquatique n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2019 et qu'il est proposé de mettre en œuvre, à compter du 12 septembre 2022, la grille tarifaire figurant à l'annexe 1 susvisée, destinée à se substituer à l'annexe 1 de l'avenant n° 1 du contrat d'affermage du 6 août 2018,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Autorise avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat d'affermage du 6 août 2018 confiant la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal à la société Vert Marine, ledit avenant concernant la mise en œuvre, à compter du 12 septembre 2022, de la grille tarifaire figurant à son annexe 1, jointe à la présente délibération, laquelle se substitue à l'annexe 1 de l'avenant n° 1 susvisé.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **15 SEP. 2022**
et par publication en ligne le : **15 SEP. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **15 SEP. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n. 2 au contrat d'affermage avec la société Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal

Date de transmission de l'acte : 15/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-09-1-3 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20220907-2022-09-1-3-DE

Date de décision : 07/09/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public